



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

DREAL PACA
UD 84 – Avignon 2

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
David LAVERGNE
Téléphone: 04 42 99 10 28

david.lavergne@culture.gouv.fr

N° 2228

Aix en Provence le, **14 AVR. 2021**

**Objet : 84 – BOLLENE – ZAC Pan Euro Parc – DAENV – Modification substantielle
Sévésobas 2021 – AIOT 0006413570 – archéologie préventive.**

Le dossier cité en objet concerne des terrains qui ont fait l'objet de plusieurs campagnes de fouilles préventives prescrites par le préfet de Région.

Ces opérations étant achevées, la DRAC a, par courrier en date du 03/07/2020, libéré les terrains en question de toute contrainte archéologique. En conséquence elle n'envisage pas d'émettre de prescriptions supplémentaires dans le cadre de ce projet au titre de la réglementation sur l'archéologie préventive.

Pour la Directrice régionale des Affaires Culturelles
et par subdélégation
Le Conservateur Régional de l'Archéologie


Xavier DELESTRE